

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE RENTREE DU 20/09/13

Présentation du maître et de la classe	<p><i>Le maître</i> : M.CLAINE, 9^{ème} année d'enseignement, a enseigné auparavant dans le sedanais et le vouzinois.</p> <p><i>La classe</i> : 26 élèves → 20 élèves de CE2 et 6 élèves de CE1, 11 filles et 15 garçons</p>
Emploi du temps	<p><i>Description rapide</i> : français et mathématiques essentiellement le matin et découverte du monde, histoire-géographie, instruction civique et morale, anglais, EPS (mardi et vendredi : prévoir une tenue adaptée), pratiques artistiques et histoire de l'art l'après-midi</p> <p><i>Récréation</i> : 2 fois 15 min par jour à 10h15 et 15h00</p>
Outils des élèves	<p><i>Inventaire des différents cahiers et manuels.</i></p> <p><i>Cahier de liaison</i> : il est un lien entre l'école, le maître et vous. Vous y justifierez l'absence de votre enfant, vous pouvez y demander un rendez-vous avec le maître (au moins 2 jours avant). Les éventuelles sanctions données aux élèves se trouvent à la fin de ce cahier : elles sont à faire signer. Le cahier de liaison doit être vu quotidiennement afin que les informations vous parviennent au plus vite.</p>
Résultats des élèves	<p>Vous pourrez suivre le travail de votre enfant via le cahier du jour et le cahier d'évaluation qui seront à faire signer régulièrement (environ 2 fois par période). La signature est le seul moyen pour moi de m'assurer que vous avez bien vu le cahier. Le bulletin trimestriel complètera le suivi du cahier du jour et du cahier d'évaluation.</p>
Devoirs	<p>Ils seront en quantité limitée : essentiellement des leçons à apprendre, des lectures et des poèmes. Des devoirs faits régulièrement, sérieusement et dans de bonnes conditions contribueront grandement à la réussite de votre enfant. La lecture est encore un point important que ce soit en CE1 ou en CE2 (n'hésitez pas après qu'ils aient lu silencieusement à les faire relire un court passage à voix haute)</p>
APC : activités pédagogiques complémentaires	<p>Elles correspondent aux aides personnalisées aux élèves (APE). Elles seront pratiquées pendant le temps de midi (11h45-12h15) du lundi au vendredi. Elles visent tous types d'élèves puisqu'elles peuvent prendre la forme d'aide aux élèves en difficulté ou d'ateliers ciblés en arts plastiques, musique ... Une fiche à remplir vous parviendra si votre enfant est concerné.</p>
Divers	<p>L'anniversaire de votre enfant peut être fêté à l'école (prévenir au moins la veille). Veillez à apporter un gâteau « facilement » mangeable en classe.</p>